ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE

Hochfelden, le 26 mars 2021

Collectivité européenne d'Alsace
Monsieur le Président Frédéric BIERRY
Hôtel du Département (CeA)
1 Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG
En recommandé avec accusé de réception

Réf. : PRESDT-2021-013
Objet : Projet de démolition d'une maison remarquable du 18e siècle à Brumath
Envoi avancé par mail.

Monsieur le Président,

Notre association se consacre à la protection du patrimoine bâti en Alsace depuis 50 ans. Nous avions accueilli avec beaucoup d'espoir votre initiative lors du lancement de l'opération baptisée **« La maison alsacienne du XXIe siècle ».**

Nous constatons malheureusement que son succès est régulièrement compromis par de regrettables délivrances de permis de démolir. Après la démolition de la « maison Greder » de 1662 à Geudertheim, dont le retentissement médiatique a été national, nous venons d'apprendre avec consternation la démolition programmée dans le centre ancien de Brumath d'une maison remarquable du 18e siècle sise au n° 23 rue du Général Duport, pour y construire non pas une école, mais un ensemble immobilier moderne.

Après une première étude du dossier, nous estimons qu'il existe une solution alternative permettant de sauvegarder en la réhabilitant la maison à colombages tout en construisant les logements sur le reste du grand terrain à l'arrière du bâti existant à préserver.

Nous sommes d'autant plus décidés à nous battre pour sauvegarder cette maison que l'expertise de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur émise le 23 mars 2021 est sans équivoque :

- *« Cet immeuble à colombage datant du XVIIIe siècle est remarquable pour le témoignage de l'interprétation régionale de l'architecture classique française qu'il constitue.»*
  « J'estime que cet immeuble présente un intérêt urbain, architectural et paysager suffisant pour justifier sa préservation et mise en valeur. »

Vous trouverez en pièce jointe l'avis de l'ABF ainsi que la lettre que nous adressons ce jour à Monsieur le maire Etienne Wolf, dans laquelle nous demandons à le rencontrer pour évoquer le devenir de cette maison remarquable.

Nous souhaitons vivement qu'une solution de compromis puisse être trouvée dans ce dossier **et comptons sur votre intervention personnelle pour permettre que cela soit possible.**

Vous en remerciant par avance,
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Bernard DUHEM
Président de l'ASMA

Association pour la Sauvegarde
de la Maison Alsacienne (A.S.M.A.)

BP 90032 - 67270 Hochfelden
N° SIRET : 479408916 00019

PJ : copie de N/courrier réf. PRESDT-2021-012 du 26 mars 2021 à M. le Maire de Brumath
Copie de l'avis de l'ABF du 23 mars 2021
Photos